

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1945

commission principale : développement économique

objet : **Dans le cadre de la démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône-Alpes entreprendre (RAE) - Convention - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise, mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise (ex schéma de développement économique) développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine soutient l'association Rhône-Alpes entreprendre depuis 1998 pour son action en matière de financement et d'accompagnement dans le cas d'entreprises à potentiel de développement et de création d'emplois.

Rappel : les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont l'idée d'entreprendre, jusqu'à l'aval, le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine afin de satisfaire à ces objectifs sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projets d'une manière générale,
- une réflexion sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivré aux porteurs de projets, à travers le projet Pacerel,
- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes, par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement, par le développement d'une offre immobilière dédiée et par l'accès aux financements des projets.

Le positionnement de RAE au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises

Rhône-Alpes entreprendre est une association qui délivre financement et accompagnement aux porteurs de projets ayant un potentiel de développement et de création d'emplois.

Son action est similaire à celles de l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) et de Rhône Développement initiative qui délivrent ces services à des publics en insertion ou n'ayant pas directement accès au financement bancaire. L'Adie et RDI couvrent des besoins en financement complémentaires (moins de 15 K€ pour l'Adie et compris entre 15 K€ et 75 K€ pour RDI).

RAE est positionnée sur des projets ayant des besoins de financement supérieurs à 75 K€ la première année. L'intervention en matière de financement de RAE se fait en complément de celles des banques, des investisseurs providentiels et des capitaux risqués.

Cette activité de financement est complémentaire avec l'offre d'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel développé dans l'agglomération par Crealys en phase *ante* création et par le CEI Novacite pour l'accompagnement *post* création (0 à 3 ans).

La convention avec l'association Rhône-Alpes entreprendre pour son action en tant que plate-forme de financement et la subvention dans le cadre de son programme annuel d'activité 2004

L'offre détaillée de Rhône-Alpes entreprendre au porteur de projet :

- un prêt d'honneur personnel d'un montant moyen de 30 K€,
- un accompagnement personnel par un chef d'entreprise aux différents stades de la création permet la validation des points-clés aux différents stades de développement et assure un coaching régulier pendant les trois premières années de l'entreprise,
- un accès facilité à des formations collectives et à des échanges de bonnes pratiques entre créateurs et repreneurs d'entreprise,
- un appui opérationnel grâce au réseau commercial que représentent les entreprises adhérentes.

Rappel des objectifs et résultats obtenus par Rhône-Alpes entreprendre

Depuis sa création en 1992, RAE a obtenu les résultats suivants :

- 176 projets validés en comité d'engagement,
- 144 entreprises sont encore en activité : soit 82 % de pérennité,
- 1 200 emplois créés, soit une moyenne de 6,8 emplois par entreprise,
- chiffre d'affaire généré de 450 M€.

Les chiffres de 2003 :

- 265 contacts.,
- 30 dossiers étudiés.,
- 18 projets présentés en comité d'engagement.
- 14 projets acceptés en comité d'engagement :

. montant total des prêts d'honneur : 355 K€,

. apport en industrie (valorisation du temps passé par les chefs d'entreprise) : 324 K€.

La proposition de partenariat

Dans le cadre de l'activité de Rhône-Alpes entreprendre au sein du dispositif d'agglomération en faveur de la création et de la reprise d'entreprise, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle entre la Communauté urbaine et RAE. Cette convention prendra effet à la signature des parties et s'achèvera le 31 décembre 2006.

Les montants de subvention de l'année seront établis au vu des programmes d'actions proposés par RAE en octobre de l'année précédente et de l'atteinte des objectifs assignés pour cette année précédente.

Pour 2004 :

- la subvention proposée est de 45 735 € ;
- les objectifs sont les suivants :

- . 400 contacts,
- . 80 projets étudiés,
- . 25 projets présentés en comité,
- . 18 acceptés en comité sur 540 K€ de prêt d'honneur,
- . maintenir le taux de survie des entreprises au-dessus de 80 %.

Budget prévisionnel pour 2004 :

Libellé	Dépenses (en €)	Libellé	Recettes (en €)
frais de fonctionnement	35 051	cotisations adhérents-dons	180 000
honoraires	11 900	Communauté urbaine	45 735
frais de direction et réseau	36 000	Région (Mille et un talents)	18 900
communication et événementiel	29 300	revenus de placements	19 000
salaires	183 500	sponsoring et fonds associatif	32 116
total	295 751	total	295 751

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2006 avec l'association Rhône-Alpes entreprendre.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 45 735 € pour l'exercice 2004 à l'association Rhône-Alpes entreprendre.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,